

ÉNERGIE

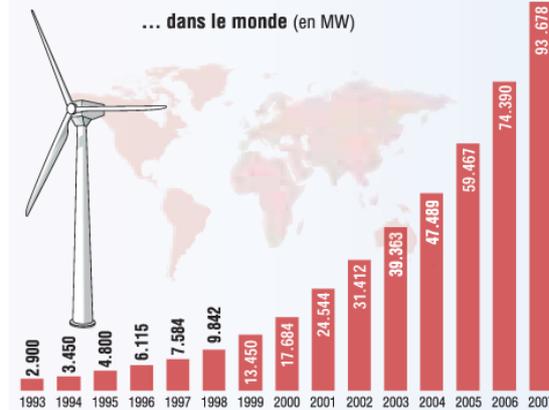
Le sénateur UMP Philippe Marini a déposé une proposition de loi en vue de soumettre chaque implantation de grandes éoliennes à référendum. Les partisans de l'éolien y voient une manœuvre pour freiner le développement de la filière. Valéry Giscard d'Estaing, lui, demande un moratoire...

L'envol de l'éolien suscite de nouvelles attaques des opposants

Jean-Marc Armitano est passablement agacé. « La filière éolienne a beaucoup souffert, et maintenant qu'elle émerge, on veut changer les règles du jeu pour nuire à son développement », déplore le PDG d'Eole-Res, l'un des principaux développeurs de projets éoliens en France. Le sénateur UMP Philippe Marini vient en effet de déposer une proposition de loi, cosignée par plus de 70 sénateurs, destinée à rendre obligatoire une consultation par référendum pour l'implantation d'éoliennes de plus de 50 mètres de haut. La plupart des projets actuels seraient concernés. « Les projets ne sont pas toujours expliqués avec le soin et la pédagogie nécessaires », déplore le sénateur. Il faut donner la parole aux citoyens. Le référendum qu'il propose concernerait la commune d'implantation de l'éolienne et celles « visuellement affectées par le projet ».

Philippe Marini n'est pas seul à mettre des bâtons dans les roues de cette industrie en plein envol, dont les capacités ont grimpé de 57 % l'an dernier en France. L'Académie de médecine voudrait faire des éoliennes des installations classées. L'AFset, une agence sous tutelle du ministère de la Santé, vient, elle, de préconiser une étude locale systématique sur le bruit avant toute implantation. Quant à Valéry Giscard d'Estaing, il demande un moratoire sur l'éolien. Le paysage est défiguré par « la rotation de ces silhouettes dégingandées et funèbres », écrit l'ancien président

La puissance éolienne installée



Idée / Source : EurObserver/ER 2008

... et en Europe (à fin 2007, en MW)



dans le dernier numéro du « Point », en accusant « le puissant lobby germano-danois des éoliennes ».

« Vulnérabilité »

Dans le camp des pro-éoliens, on s'insurge. « Les réunions locales et l'enquête publique suffisent à informer le public en toute transparence », affirme Charles Dugué, président de France Energie Eolienne et administrateur du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Il voit dans l'initiative de Philippe Marini une manœuvre pour freiner le développement de l'éolien. « Ce référendum ne le bloquerait pas, mais il le retarderait, en créant des lourdeurs admi-

nistratives supplémentaires. » Si le référendum doit s'appliquer aux éoliennes, pourquoi ne pas l'imposer aussi aux centrales nucléaires ou aux autoroutes, s'interrogent les pro-éoliens ? « Pour de tels projets d'équipements, les moyens d'information et de sensibilisation existent, rétorque Philippe Marini. En revanche, pour les éoliennes, la vulnérabilité des petites communes est beaucoup plus grande. Les décideurs locaux ne sont pas forcément armés pour négocier avec des industriels très puissants. » « Dans beaucoup de cas », les projets sont acceptés pour des raisons financières, dénonce-t-il. Tout en se défendant d'être « anti-éolien ».

Ses adversaires voient pourtant dans sa participation au comité stratégique de l'association Fédération environnement durable, présidé par Valéry Giscard d'Estaing, un clair lobbying anti-éolien. Par ailleurs, la proposition de loi n'est pas légale, ajoute Jean-Marc Armitano : « Un référendum local n'est possible que s'il porte sur des décisions relevant de la compétence de la commune. Or, la délivrance des permis de construire des parcs éoliens relève de l'Etat, via le préfet. Il y aurait donc un conflit de compétences. »

D'autres moyens de pression

Chacun affûte ses armes pour la bataille qui se prépare. La proposition Marini pourrait en effet surgir dans les discussions sur le futur projet de loi relatif au Grenelle de l'environnement, attendues cet été. En face, les défenseurs de l'éolien disposent d'autres moyens de pression. Le projet de directive européenne de janvier dernier fixe en effet à la France un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale à l'horizon 2020, contre un peu plus de 10 % aujourd'hui.

« Pour l'éolien, cela signifie 25.000 mégawatts à installer, alors

Un marché en plein essor

Dans le monde, la puissance éolienne installée a progressé de 26,6 % en 2007, pour atteindre 94.123 mégawatts en fin d'année.

Au sein de l'Union européenne, la hausse a été plus faible (+ 17,6 %). Mais avec 57.136 mégawatts, l'Europe représente déjà 60 % des capacités mondiales.

En France, l'augmentation a été très nette : la puissance installée s'est accrue de 56,7 % l'an dernier, pour monter à 2.455 mégawatts.

Source : GWEC et FEE.

qu'il en existe 2.500. Il faut donc multiplier par 10 la capacité actuelle, plaide Jean-Marc Armitano. Le Grenelle incite à lever les freins au développement de l'éolien, ne tombons pas dans une logique inverse. » Le top départ de la nouvelle bataille de l'éolien est donné...

MARIE-CHRISTINE CORBIER

➤ Retrouvez la proposition de loi de Philippe Marini sur www.lesechos.fr/documents

Theolia a terminé l'année 2007 dans le rouge

Perte. L'exploitant français de fermes éoliennes, détenu à près de 17 % par General Electric (GE), a enregistré en 2007 une perte nette de 48,8 millions d'euros, contre un bénéfice de 4 millions en données retraitées l'année précédente. Le groupe explique que son résultat net a été affecté par une dépréciation de la survaleur née de l'acquisition des fermes éo-

liennes de GE Energy Financial Services. En affichant un résultat opérationnel courant (Ebitda) de 26,9 millions, Theolia a par ailleurs déçu les attentes des analystes, qui misaient plutôt sur une fourchette de 30 à 35 millions d'euros, objectif précédemment annoncé par le management.

Cette contre-performance serait liée selon l'entreprise aux « mau-

vais conditions de vent sur les fermes éoliennes en Allemagne, au second semestre ». A elles seules, ces dernières auraient généré un manque à gagner « d'environ 4 millions d'euros » en termes de résultat opérationnel. A 19,45 euros, l'action Theolia a dévisé de 5,35 %, hier, à la Bourse de Paris, avant même la publication officielle des chiffres.

Dans l'Oise, un projet enterré sous la menace d'un référendum

Le projet éolien de l'espagnol Tencia à Grandfresnoy, près de Compiègne, avait d'abord reçu un accueil favorable de la mairie. Mais l'opposition s'est organisée et un avis défavorable de l'armée de l'air a donné le coup de grâce.

Grandfresnoy, dans l'Oise, près de Compiègne, Pour Philippe Marini, maire UMP de Compiègne et auteur d'une proposition de loi sur l'éolien, c'est l'exemple même de bataille qui peut « faire échouer » un projet éolien. Une bataille orchestrée autour de l'idée de référendum. Quand, en 2005, l'entre-

prise espagnole Tencia, filiale du constructeur d'éoliennes Alstom Ecotecnia, rencontre le maire de ce village de 1.500 habitants pour y développer un projet éolien, elle est plutôt la bienvenue.

La reconstruction de la sucrerie locale va faire perdre 150.000 euros annuels de taxe professionnelle à la commune. L'implantation d'éoliennes pourrait combler le manque à gagner... Mais, aujourd'hui, « le projet est définitivement abandonné », explique-t-on à la mairie, en s'appuyant sur la décision du préfet de l'Oise, fin 2007, de le classer « sans suite ».

Entre-temps, la bataille a été rude. L'opposition au projet s'organise via l'association Oise dans le vent. Marc Lefranc, qui la pilote, dénonce l'absence de concertation et d'information de promoteurs dont l'objectif est avant tout de « proposer de l'argent à des villages pauvres pour lesquels c'est une aubaine ».

Veto de l'armée

Pour Tencia, c'est un mauvais procès : « Ce type de projet requiert trois à quatre ans, on est donc obligés d'informer et de faire de la concertation », rétorque Jean-Luc Sanchez, responsable des projets

de développement de Tencia en France.

Pour rallier un maximum d'habitants à sa cause, Marc Lefranc met tout en œuvre pour lancer un référendum local. Il aurait dû se tenir ce mois-ci. Mais, à l'automne 2007, les avis de la Dire et de l'armée de l'air vont changer le cours du projet. « La proximité de la base militaire de Creil rend impossible le développement éolien à Grandfresnoy », explique Marcel Foué, président de la communauté de communes de la Plaine d'Estreés-Saint-Denis - à laquelle appartient Grandfresnoy. La com-

mune est trop proche du bout de la piste d'envol de la base. »

La communauté de communes a donc décidé de ne pas poursuivre les études. « A quoi bon dépenser de l'argent si, au final, l'armée met son veto ? », poursuit Marcel Foué. Comme, de plus, il y avait un soulèvement important de la population contre le projet, on n'a pas insisté... Tencia, de son côté, y croit toujours : « Tant que le refus de la zone de développement éolien n'a pas été acté, le projet n'est pas abandonné », conclut Jean-Luc Sanchez.

M.-C. C.